



LES CONFLITS : LES COMPRENDRE LES PRÉVENIR ET LES DÉPASSER

LES ÉMOTIONS DANS LE CONFLIT

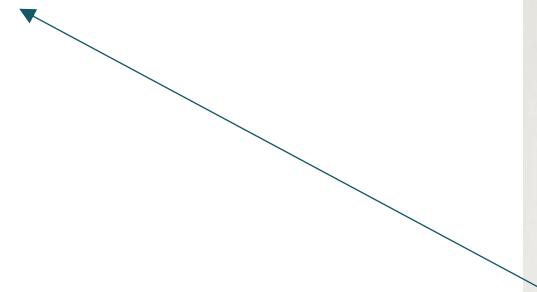
OUTILS DE PRÉVENTION ET DE
GESTION DES CONFLITS EN
ENTREPRISE

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR-
RÉDACTION DE DIRECTIVES
D'ENTREPRISE

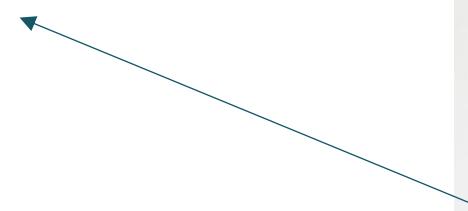
MÉDIATION-CONCILIATION-
NÉGOCIATION

LES CONFLITS EN ENTREPRISE ... EN CHIFFRES.

Coûts financiers



Coûts humains



L'invité

Conflits en entreprise: mieux vaut prévenir que guérir

Pascal Gemperli décortique les avantages de la médiation.

OPINION Pascal Gemperli

Mis à jour: 22.05.2020, 06h20

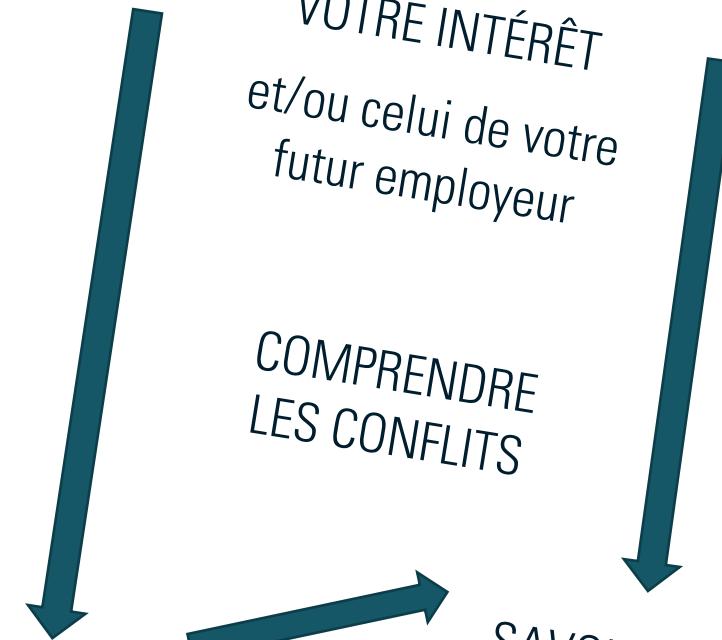
Les chiffres sont impressionnantes. Selon une étude de la société d'audit KMPG en coopération avec la HES de Berne, les coûts des conflits en entreprise se chiffrent entre 100 000 et 600 000 euros annuels pour les PME allemandes comptant jusqu'à 100 employés. De 10 à 15% du temps de travail de chaque employé et 30 à 50% pour les managers sont occupés par la gestion des conflits en entreprise et 25% du chiffre d'affaires dépend directement de la qualité de la communication. La Chambre économique d'Autriche ou encore l'Eckert College aux USA arrivent à des conclusions très similaires. Le magazine «Harvard Business Manager» ajoute que 53% des sondés indiquent avoir vécu un conflit durant les douze derniers mois et que 15% seraient restés à la maison sans être malades pour échapper à un conflit au travail. Tout ceci encore sans parler de la souffrance humaine.

Source : Journal 24 Heures / Suisse

*... PARCE QUE DANS LA VIE – PROFESSIONNELLE – LES
TENSIONS ET CONFLITS SONT INÉVITABLES.*



SAVOIR LES PRÉVENIR



*... PARCE QU'IL VAUT MIEUX COMPRENDRE ET
PRÉVENIR.*



NOUS DÉCOUVRIRONS ENSEMBLE



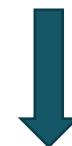
- Les **fondements psychologiques** des conflits ;
- Le **rôle des émotions** dans le conflit ;
- Les **armes pacifiques** pour désamorcer les conflits – l'assertivité, l'écoute active, l'intelligence émotionnelle, etc. ;
- Les **outils juridiques et RH** de gestion des conflits en entreprise.

... PARCE QU'IL VAUT MIEUX COMPRENDRE ET PRÉVENIR.

L'article 2 OLT 3 dispose que «l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs». Dans son commentaire relatif à l'OLT 3, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), autorité fédérale en charge de l'application de la loi fédérale sur le travail, impose à tout employeur, sans distinction, notamment en fonction du nombre d'employés, la mise en place d'une directive interne sur la prévention des risques psychosociaux, ainsi que la désignation d'une personne de confiance interne ou externe à l'entreprise auprès de laquelle les travailleurs concernés peuvent s'adresser en cas de conflits ou afin d'obtenir des conseils (cf. ATF 2C_462/2011 / art. 6 LTr).



NOUS APPRENDRONS ENSEMBLE



- Les **obligations de l'employeur** en matière de prévention des conflits et du burn-out et de mise à disposition des employé.e.s d'une personne de confiance ;
- A mettre en place un **mécanisme de prévention** des conflits au travail ;
- A rédiger des **directives et règlements d'entreprise** en la matière.

*... PARCE QU'IL VAUT MIEUX SAVOIR COMMENT
DÉPASSER LES CONFLITS.*



Par les modes alternatifs
de résolution
des conflits :
**Médiation
Conciliation
Négociation**

NOUS APPRENDRONS ENSEMBLE

A CHOISIR LA BONNE VOIE.

A l'interne de l'entreprise

OU

Par les **procédures judiciaires**
classiques

... ILS ONT SUIVI CE COURS, VOICI CE QU'ILS EN ONT DIT.

« Pour moi ce cours est très bien amené. D'ailleurs je pense que c'est l'un des meilleures de mes 3 années... l'implication de l'enseignante y est pour beaucoup. »

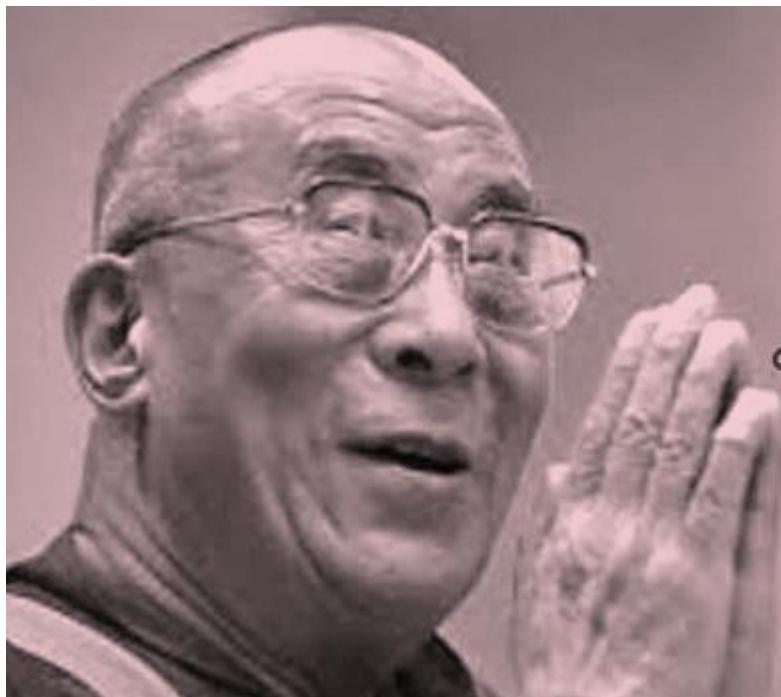
« Le conflit est un sujet qui touche tout le monde et qui n'est pas assez abordé surtout dans le monde professionnel, les connaissances que j'ai acquises me seront grandement utiles. Le cours est présenté de façon clair et structuré. J'ai beaucoup apprécié de pouvoir rencontrer des intervenants externes, c'est une belle opportunité et nous permet de faire un plus grand rapprochement avec la réalité professionnelle. »

« J'ai vraiment apprécié les différents tests que l'on a réalisé durant les cours. Et aussi la visite des intervenants externes qui nous parlent de leur parcours et de différents cas concrets vécu au travail (surtout intervention de Me Lang) ».

« C'est un cours différent des autres cours que nous avons eu tout au long de notre parcours à la HEG. Il permet d'en apprendre beaucoup sur sa manière de fonctionner et celle des autres. Les cours étaient diversifiés donc très motivants. La présence parfois d'intervenants était chouette et intéressant. Mettre l'accent sur les émotions pour une fois après 4 ans durant lesquels on a plutôt parler "chiffres" et "argent". »

« Présence d'intervenants, théorie variée »

... REJOIGNEZ-NOUS POUR UNE NOUVELLE VOLÉE.



"Mettez-vous toujours
à la place de l'autre.
Renoncer un temps à vos
opinions et à vos
jugements
afin de comprendre l'autre.
Bien des conflits peuvent
ainsi être évités".

Dalai Lama

POUR VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

Maëlle Willemin

Responsable du site de Delémont de la HEG-Arc
Médiatrice - Titulaire du brevet d'avocat.e

avec la participation d'intervenants externes.